Nations Unies

S/PV.7788



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7788e séance

Mardi 11 octobre 2016, à 10 heures

New York

Président :	M. Iliichev	(Fédération de Russie)
Membres :	Angola	M. Gimolieca
	Chine	M. Xu Zhongsheng
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d’Amérique	M. Pressman
	France	M. Delattre
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2016/833)

16-31778 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2016/833)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Maman Sidikou, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/833, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés de M. Maman Sidikou, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, et de l'Ambassadeur Amr Abdellatif Aboulatta, Représentant permanent de l'Égypte, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo.

Je donne maintenant la parole à M. Sidikou.

M. Sidikou : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est offerte d'entretenir le Conseil sur la situation en République démocratique du Congo. Je concentrerai mon propos sur la situation politique, sécuritaire et humanitaire, les défis auxquels la République démocratique du Congo est confrontée, et l'appui que le Conseil de sécurité pourrait apporter aux efforts collectifs de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et des partenaires internationaux et régionaux.

La situation politique demeure extrêmement fragile en République démocratique du Congo, ce qui contribue aux tensions accrues, à une réduction continue de l'espace politique et à un risque très réel de voir la situation se dégrader davantage. Malgré les efforts déployés par le Facilitateur nommé par l'Union africaine, M. Edem Kodjo, et le soutien continu des Nations Unies et de la communauté internationale à ses efforts, les avancées dans le dialogue national ont été limitées, même si, récemment, nous entendons dire que les choses peuvent évoluer assez vite dans le bon sens. En septembre, M. Kodjo a présenté une proposition, aux fins d'examen par les parties, afin de parvenir à un accord sur la durée d'une transition politique et le rôle du Président sortant au-delà de la période intérimaire; la configuration d'un gouvernement de transition et les portefeuilles clefs; et la date pour la tenue de l'élection présidentielle. Cependant, en raison du boycott du dialogue national par la coalition de l'opposition dénommée le Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement et, plus récemment, du retrait de la Conférence épiscopale nationale du Congo du dialogue, un accord sur ces questions n'a pas pu être dégagé. Par ailleurs, le processus du dialogue est moins inclusif que l'on aurait souhaité.

Au cours de l'une des assises du dialogue national, la Commission électorale nationale indépendante a indiqué que la tenue des élections présidentielle, législatives et provinciales en un seul jour ne serait techniquement possible que le 18 novembre 2018, à la suite de l'enrôlement des électeurs qui devrait être achevé le 31 juillet 2017. Cette annonce a suscité de vives contestations de plusieurs partis politiques de l'opposition, qui estiment que la Commission électorale aurait été instrumentalisée dans le but de maintenir le Président Joseph Kabila au pouvoir au-delà de la limite du mandat présidentiel prévue par la Constitution. Le 4 octobre, le Rassemblement a tenu à Kinshasa un conclave dont les recommandations réitèrent, entre autres, l'appel à la démission du Président Kabila le 19 décembre 2016. Par ailleurs, le conclave a aussi annoncé son intention d'organiser, le 19 octobre prochain, des manifestations politiques à travers le pays.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Dans ce contexte de polarisation politique, de graves violences ont éclaté les 19 et 20 septembre, à la suite de manifestations de grande ampleur organisées à Kinshasa et ailleurs. L'ONU a confirmé qu'au moins 49 civils avaient été tués lors de ces affrontements – dont 38 par balle, les autres ayant été brûlés vifs ou tués à la machette. Plus de 140 civils ont été blessés, et des informations non confirmées font état de dizaines d'autres victimes. Quatre agents de police ont également été tués – supposément par des manifestants – au cours de ces affrontements.

D'après les enquêtes menées par la MONUSCO, des acteurs aussi bien étatiques que non étatiques sont impliqués. Nous avons également réuni des preuves de la participation de la Garde républicaine à plusieurs incidents de violence contre les civils. Des centaines d'arrestations ont été signalées, et plus de 100 personnes ont été initialement placées en détention dans un camp militaire avant d'êtres traduits devant un tribunal d'État. Malheureusement, au lendemain des affrontements, la MONUSCO s'est vu refuser l'accès aux centres de détention, à plusieurs hôpitaux et aux morgues, ce qui a rendu difficile la confirmation du nombre de victimes et d'arrestations. En outre, ces manifestations ont eu des répercussions sur les droits civiques et politiques dans d'autres régions du pays, où les manifestants auraient également fait l'objet d'arrestations arbitraires et de mauvais traitements de la part d'agents de l'État.

Si elle n'est pas directement liée au contexte électoral, la situation qui règne à Kananga, chef-lieu de la province du Kasaï-Central, est également gravement préoccupante. Plusieurs affrontements y auraient en effet opposé des miliciens se réclamant d'un chef traditionnel, parmi lesquels figurent des enfants soldats, à des acteurs étatiques, portant ainsi atteinte aux droits de l'homme de la population civile, notamment aux droits de l'enfant, et provoquant des déplacements massifs de population. Là encore, la MONUSCO n'a qu'une faible présence à Kananga, et la Force n'est pas présente dans cette zone, ce qui présente un risque supplémentaire pour la protection des civils. Néanmoins, la Mission suit de près la situation et a déployé une équipe de spécialistes des droits de l'homme et des questions politiques pour mieux suivre et analyser l'évolution de la situation dans la région, et en rendre compte. Nous sommes également en contact avec les autorités politiques, les dirigeants locaux et les membres de la société civile pour trouver une solution pacifique à cette crise.

Pour notre part, nous avons toujours appelé tous les acteurs, y compris les membres de l'opposition, à la retenue. J'ai personnellement exprimé nos préoccupations à mes interlocuteurs au sein du Gouvernement au sujet du rôle des acteurs étatiques dans les violences. Tout au long de ces derniers mois, en collaboration avec d'autres parties prenantes, notamment le corps diplomatique, la société civile et surtout l'Église, je me suis employé à établir des liens entre le Facilitateur – M. Kodjo –, la majorité présidentielle et les groupes de l'opposition. J'ai également fait des démarches auprès du Gouvernement pour qu'il prenne des mesures de renforcement de la confiance en vue de créer un espace politique favorable au dialogue, notamment en libérant les prisonniers politiques et en autorisant les médias à mener leurs activités sans contrainte.

En outre, la Mission a renforcé sa présence à Kinshasa en déployant des moyens supplémentaires, ce qui se traduira par une présence accrue et un meilleur suivi de la situation. La Mission continuera à suivre de près la situation sur le plan politique, de la sécurité et des droits de l'homme et à en rendre compte. La MONUSCO continuera également d'insister auprès des autorités et des services de sécurité nationaux sur la nécessité de maintenir l'ordre public dans le plein respect de la Constitution et des normes internationales. Par ailleurs, nous continuerons à déployer des efforts importants pour faire comprendre à tous les acteurs politiques l'importance de régler les différends liés au processus électoral et à la situation en République démocratique du Congo par des moyens pacifiques.

On prête actuellement beaucoup d'attention à la situation politique, mais je voudrais indiquer que la situation en matière de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo demeure très préoccupante et qu'il existe des menaces graves à la protection des civils dans de nombreuses communautés. Au fur et à mesure qu'avance la période électorale, ces tensions ne font que s'exacerber.

Dans la région de Beni, qui a été le théâtre d'un massacre terrible en août, des éléments des Forces démocratiques alliées (ADF) auraient continué à perpétrer des attaques de moindre envergure contre des civils. Les violences dans la zone septentrionale de Lubero ont contribué à une forte augmentation des déplacements. Il y a eu plus de 100 000 déplacés, rien qu'au cours des trois derniers mois.

Dans ce contexte, la protection des civils demeure la priorité absolue de la MONUSCO et exige que

chaque composante de la Mission joue un rôle à cette fin. La capacité de la Mission de réagir rapidement et efficacement aux premiers signes de risques de violence, sur la base d'une bonne compréhension de la dynamique d'une situation donnée, est d'une importance critique. À Beni, où de graves menaces pèsent sur la protection des civils, la MONUSCO a mis en place une unité conjointe de collecte et d'analyse des informations et d'alerte rapide, qui rassemble des civils, des policiers et des éléments de la Force, et qui est chargée de fournir une analyse et une direction transversales aux opérations de la Mission. Il s'agit d'une initiative positive qui a déjà permis d'améliorer la capacité de réaction et l'efficacité de la Mission. Nous envisageons de développer ces capacités pour appuyer les stratégies adoptées par la Mission pour lutter contre tous les groupes armés prioritaires, y compris les réseaux criminels au titre du nouveau mandat énoncé dans la résolution 2277 (2016).

Pour mettre en oeuvre ces stratégies, la MONUSCO a poursuivi ses opérations militaires contre les groupes armés, grâce à une excellente coopération entre la Force et les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Dans la zone d'Eringeti, des opérations conjointes contre des positions des ADF lancées ces derniers mois et qui se poursuivent ont permis de chasser des éléments des ADF de plusieurs positions clefs et donné la possibilité aux FARDC d'établir une présence plus cohérente dans les zones touchées. Les FARDC ont joué un rôle de premier plan dans ces opérations contre les ADF et ont bénéficié d'un appui rapproché de la MONUSCO. Ces opérations ont permis de démanteler d'importants camps des ADF dans la zone connue sous le nom de « triangle » et de désorganiser les opérations et les lignes d'approvisionnement des ADF. Le défi consiste à présent à consolider les progrès enregistrés et à aider les FARDC à renforcer leur contrôle dans la région.

Un maintien de la paix robuste exige une démarche anticipative, visant à prévenir les violences. Je pense qu'il serait utile que le Conseil de sécurité insiste là-dessus auprès des pays fournisseurs de contingents, alors que nous poursuivons nos efforts conjoints pour améliorer l'efficacité de la Mission s'agissant de son mandat de protection.

Dans ce contexte d'une poursuite des violences dans l'est de la République démocratique du Congo, je voudrais appeler l'attention sur une préoccupation immédiate concernant le Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR). À la suite des violences qui ont éclaté dans les camps de réinsertion de Kamina et de Kitona pendant l'été, le Gouvernement a transféré plus d'un millier d'ex-combattants dans des localités situées dans l'est de la République démocratique du Congo. S'il est vrai que la réintégration des ex-combattants dans les communautés est une partie essentielle du processus de DDR, cette mesure a été prise avant que le Gouvernement et les partenaires financés par la Banque mondiale s'y soient bien préparés. En l'absence d'activités de sensibilisation et de préparatifs adéquats, ces ex-combattants pourraient rejoindre à nouveau les rangs des groupes armés ou exacerber les tensions – déjà vives – au sein des communautés qui les ont accueillis. La MONUSCO applique son programme de réduction de la violence communautaire pour faciliter le retour des ex-combattants à la vie civile. Cependant, il est essentiel que le Gouvernement, la Banque mondiale et les partenaires d'exécution agissent rapidement pour introduire les mesures de réinsertion sociale qui s'imposent, afin qu'à l'avenir, les sorties des camps de réinsertion soient effectuées d'une manière constructive.

Comme je l'ai indiqué, suite aux déplacements de population, en particulier dans l'est de la République démocratique du Congo, les menaces qui pèsent sur des communautés déjà vulnérables se sont accrues. Ces déplacements exercent une pression supplémentaire sur des systèmes d'intervention humanitaire déjà sollicités à l'extrême. Il me plaît d'indiquer que la communauté humanitaire a apporté une aide vitale à plus de 3,5 millions de personnes cette année, mais ce nombre est encore bien inférieur au nombre total de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire d'urgence. À l'heure actuelle, l'appel humanitaire pour 2016, qui s'élève à 690 millions de dollars, n'est financé qu'à moitié. Étant donné que les déplacements de population continuent – 350 000 réfugiés supplémentaires sont arrivés en provenance du Soudan du Sud – et que des épidémies se sont déclarées, dont le choléra tout récemment, nous nous attendons à ce que les besoins continuent d'augmenter en 2017. J'espère que le Conseil s'associera à moi pour appeler à une assistance accrue en faveur de ceux qui en ont le plus besoin en République démocratique du Congo.

La République démocratique du Congo est entrée dans une période de risques extrêmes pour sa stabilité. La crise électorale s'est transformée en crise constitutionnelle, alors que la polarisation politique se renforce, sans aucune solution en vue pour le moment. Les acteurs de tous bords semblent de plus en plus

disposés à recourir à la violence pour parvenir à leurs fins, tandis que l’espace pour une activité politique constructive se réduit de plus en plus. Si cette tendance se poursuit, je pense que des violences à grande échelle sont inévitables. Certes, la MONUSCO fera tout ce qui est en son pouvoir pour s’acquitter de son mandat de protection des civils, mais la gravité des menaces dépasse de loin ses capacités.

La seule solution est que les parties s’engagent de nouveau en faveur d’un processus inclusif permettant au pays de poursuivre sur une voie pacifique. Je suis resté en contact étroit avec tous les acteurs nationaux, régionaux et internationaux, et je crois qu’il y a une chance que les acteurs clefs s’engagent dans un dialogue crédible et inclusif. Cependant, ils ne le feront pas sans notre engagement à tous, y compris le Conseil de sécurité. J’espère que les membres du Conseil s’exprimeront collectivement et individuellement pour renforcer les grands messages suivants.

Premièrement, il faut encourager le Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement et d’autres parties prenantes clefs qui boycottent actuellement le processus de dialogue à y participer de nouveau. Deuxièmement, il faut encourager le Gouvernement à prendre des mesures directes de renforcement de la confiance avec l’opposition, notamment des mesures visant à garantir l’exercice du droit de mener pacifiquement des activités politiques et à ouvrir un dialogue direct entre le Président Kabila et le dirigeant du Rassemblement, M. Tshisekedi. Troisièmement, il ne devrait pas y avoir d’impunité pour les auteurs de violences politiques.

Enfin, les organisations régionales, à savoir l’Union africaine, la Communauté de développement de l’Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté économique des États de l’Afrique centrale, œuvrant en étroite consultation avec l’ONU, doivent s’engager plus directement, notamment en œuvrant à la désignation d’un émissaire de haut niveau pour aider à réduire la fracture politique.

(*l’orateur reprend en français*)

En conclusion, je voudrais souligner que la période à venir sera presque certainement très difficile. Le point de bascule dans la violence grave peut être atteint très rapidement. Je crois que le Conseil devrait rester activement saisi de la situation et éventuellement chercher à échanger régulièrement avec le leadership du Secrétariat de l’ONU et de la MONUSCO dans les prochains mois.

Je suis très reconnaissant au Conseil de l’occasion qui m’a été donnée de porter à sa connaissance certaines observations sur la situation en République démocratique du Congo, et j’espère que nous pourrons ensemble, avec le peuple congolais, tracer une voie beaucoup plus positive pour le pays.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Sidikou, de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l’Ambassadeur Aboulatta.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de l’occasion qui m’est donnée de présenter au Conseil un exposé en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo.

Étant donné que c’est la première fois que je présente un exposé au Conseil dans le cadre de cette séance qui se tient en format ouvert, je voudrais souligner que c’est un honneur pour l’Égypte que de présider ce Comité depuis qu’elle est devenue membre du Conseil.

Lors du dernier exposé que j’ai présenté au Conseil dans le cadre de consultations privées en juin dernier, j’ai souligné certaines conclusions et recommandations figurant dans le rapport final du Groupe d’experts, reconduit par la résolution 2198 (2015), et évoqué également l’examen de ce rapport par le Comité. J’ai aussi donné un bref aperçu des actions que le Comité envisage de mener. Dans ma déclaration d’aujourd’hui, je compte présenter des informations actualisées sur les travaux du Comité depuis mon dernier exposé, et discuter éventuellement des possibilités qui existent de renforcer l’efficacité du régime des sanctions.

L’Égypte et les membres du Comité sont tout à fait conscients des énormes défis auxquels fait face la République démocratique du Congo, en particulier cette année. Les membres du Comité sont déterminés à faire en sorte que ledit Comité et son Groupe d’experts contribuent significativement par leurs travaux à l’instauration de la paix et de la stabilité dans le pays. C’est dans ce contexte que je me suis rendu en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda du 1er au 6 août. C’est la deuxième fois seulement que le Président de ce Comité se rend dans la région des Grands Lacs depuis que cette instance a été

créée en 2004. À cet égard, je voudrais exprimer ma très haute appréciation aux Gouvernements des trois pays pour leur coopération et leur facilitation de cette visite.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour remercier personnellement le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Maman Sidikou, et son équipe au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), pour la précieuse assistance qu'ils m'ont fournie au cours de cette visite.

Un certain nombre de thèmes ont été soulevés au cours de cette visite et au cours des nombreuses réunions que j'ai eues avec des interlocuteurs du Gouvernement, et des représentants de la société civile et de la communauté diplomatique, notamment les tensions croissantes liées à l'incertitude concernant le cycle électoral, les conditions de sécurité dans l'est du pays et les mesures prises pour lutter contre le trafic illicite des ressources naturelles. Au cours de ma visite à Beni et à Erengeti, j'ai pu écouter directement la population exprimer ses frustrations face à la persistance de la violence et des souffrances que continuent de leur infliger les groupes armés.

Alors que ma première année à la tête du Comité tire à sa fin, je suis d'avis que le régime des sanctions demeure vital pour remédier au problème crucial auquel fait face la République démocratique du Congo. À cet égard, le Comité continue d'œuvrer pour renforcer l'efficacité du régime des sanctions en se concentrant, entre autres choses, sur le resserrement de la coopération avec les États de la région et sur l'application efficace des mesures de sanctions. C'est pourquoi j'ai accordé toute l'attention voulue à la promotion d'une meilleure compréhension du travail qu'effectue le Comité des sanctions au cours de ma visite en République démocratique du Congo et dans la région, et ai encouragé mes interlocuteurs à soulever tous les sujets de préoccupation qui pourraient être communiqués au Comité à New York.

Le point central que je voudrais soulever ici aujourd'hui, c'est que ce régime a été mis en place afin d'œuvrer avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo à la promotion de la paix dans le pays. À cette fin, j'ai encouragé les responsables à coopérer avec le Groupe d'experts, en facilitant sa visite et en lui communiquant les informations, selon que de besoin. Je me félicite de la poursuite du dialogue avec les responsables du Gouvernement et je forme l'espoir que cette visite permettra de faciliter encore davantage la coopération.

Après ma visite, j'ai profité de cette dynamique ici à New York, en assurant de façon informelle un suivi avec les représentants de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda. Hier, le 10 octobre, le Comité s'est aussi réuni avec ces États et d'autres États de la région dans le cadre de consultations formelles pour continuer de réfléchir à la façon d'améliorer l'application des sanctions et de renforcer la collaboration. Je voudrais souligner que ces questions requièrent un examen approfondi de la part du Comité et un engagement renouvelé avec les États de la région en vue d'améliorer l'efficacité du régime des sanctions et sa contribution aux efforts de stabilisation.

Je suis bien conscient aussi que de grands obstacles continuent d'entraver la réalisation de la paix et de la bonne mise en œuvre du régime des sanctions. Des groupes armés, en particulier les Forces démocratiques alliées, restent une menace majeure pour la paix et la stabilité en République démocratique du Congo. Si elles continuent de perturber considérablement les communautés frontalières, les Forces démocratiques de libération du Rwanda, elles, seraient de plus en plus fragmentées et affaiblies. Il demeure essentiel toutefois de continuer d'œuvrer à réduire la capacité de ces groupes armés de représenter une menace non seulement pour les populations de la République démocratique du Congo mais aussi pour la région. Je voudrais saisir cette occasion pour saluer la nouvelle impulsion donnée à la coopération entre les pays de la région à cet égard.

L'autre question source de vive préoccupation reste l'exploitation illicite des ressources naturelles. La possibilité que les groupes armés tirent parti de l'exploitation et du trafic illicite de ces ressources reste importante, et les réseaux criminels à l'intérieur et à l'extérieur de la République démocratique du Congo appuient indirectement les groupes armés et contribuent à l'instabilité. En tant que Président, je continuerai de me concentrer sur ces questions et j'encourage le Groupe d'experts et le Comité à rester vigilants, notamment en discutant des moyens d'aider le pays à y faire face. Enfin, les tensions politiques croissantes dans le pays peuvent aggraver encore davantage les conditions de sécurité et saper les acquis obtenus de haute lutte dans la stabilisation de l'est de la République démocratique du Congo.

En conclusion, je voudrais noter que, non content de mettre l'accent sur les préoccupations humanitaire, les attaques menées par les groupes armés, l'exploitation illicite des ressources naturelles et la coopération avec

les États de la région, le Comité a aussi continué de collaborer avec le Groupe d'experts en vue de présenter régulièrement et en temps opportun des rapports concernant la République démocratique du Congo. J'insiste par conséquent pour dire que l'appui aux travaux du Groupe reste essentiel pour l'application du régime de sanctions.

En outre et pour garantir des discussions et un échange d'information réguliers avec les acteurs concernés, le Secrétariat a pris contact avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé aux fins d'un meilleur partage de l'information avec le Comité concernant les questions liées à la situation humanitaire relevant de leurs mandats respectifs. Je compte inviter les deux Représentantes spéciales à présenter des exposés au Comité dans le cadre de consultations informelles.

Enfin, tel que prescrit par le Conseil de sécurité, le Groupe d'experts présentera son rapport intérimaire au Comité au cours du mois de décembre. Après la présentation et la publication du rapport, je compte aussi inviter les États de la région à faire connaître au Comité leurs vues concernant le rapport. Cela permettra également de continuer à renforcer notre engagement et notre coopération avec les États de la région.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Aboulatta de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui ont demandé à faire des déclarations.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Maman Sidikou, de sa présentation du rapport du Secrétaire général sur la situation en République démocratique du Congo (S/2106/833) et, par son entremise, remercier toute son équipe et le personnel de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) du travail qu'ils effectuent dans ce pays. Je voudrais remercier aussi le Représentant permanent de l'Égypte, M. Aboulatta, de l'exposé qu'il a présenté en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo.

Je tiens à réitérer l'attachement de l'Uruguay à la stabilité et à la pacification de la République démocratique du Congo, non seulement en tant que membre élu du Conseil de sécurité, mais aussi en tant que pays qui fournit des contingents à la MONUSCO sans interruption depuis 16 ans.

L'Uruguay est profondément préoccupé par la stagnation du processus électoral en République démocratique du Congo, qui augmente les tensions politiques et provoque de nombreux incidents. Il est urgent de débloquer la situation, et la seule voie pour y parvenir est un dialogue transparent, ouvert à tous et de bonne foi entre tous les acteurs politiques du pays. Les acteurs politiques, dont l'action doit être fonction des intérêts du pays et de ses habitants, ont l'énorme responsabilité de trouver le consensus nécessaire à la tenue d'élections crédibles, sans retards injustifiés, s'ils veulent prévenir toute escalade des tensions et de la violence. De même, nous appelons de nouveau les groupes politiques qui ne l'ont pas encore fait à s'associer au processus de dialogue et à jouer un rôle constructif pour contribuer à l'organisation d'élections crédibles en temps voulu.

Nous sommes également préoccupés par l'augmentation du nombre des violations signalées des droits civils et politiques, notamment des atteintes à la liberté d'expression et au droit de réunion pacifique, y compris par des forces ou du personnel liés au Gouvernement. À cet égard, il faut qu'il soit clair que, tôt ou tard, les responsables de ces violations devront être traduits en justice et rendre compte de leurs actes.

Enfin, l'Uruguay regrette toutes les morts de civils survenues ces derniers mois, notamment celles qui ont été enregistrées dans le cadre des manifestations organisées à Kinshasa le 19 septembre ainsi qu'en conséquence des massacres brutaux perpétrés en août dans la zone de Béni par des éléments présumés de groupes armés.

M. Suárez Moreno (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous abondons dans le sens du représentant de l'Uruguay s'agissant de renforcer la transparence des délibérations du Conseil de sécurité, à l'intention des États Membres, et c'est pourquoi nous avons demandé, en cette occasion, la parole.

La République bolivarienne du Venezuela remercie de son exposé le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République

démocratique du Congo (MONUSCO), M. Maman Sambo Sidikou, que nous saluons, comme nous saluons l'excellent travail de médiation qu'il accomplit, ainsi que son appui aux efforts que déploient les autorités de la République démocratique du Congo pour renforcer la sécurité et la stabilité nationales.

Nous saisissons également cette occasion pour remercier l'Ambassadeur de l'Égypte de la présentation de son rapport.

Nous suivons avec attention l'évolution de la situation en République démocratique du Congo. Nous nous félicitons du démarrage du dialogue national, en septembre, à l'initiative du Gouvernement du Président Joseph Kabila, avec les principaux acteurs politiques du pays. Ce dialogue, dans le contexte de la réalité politique et économique et des conditions de sécurité dans le pays à l'heure actuelle, doit avoir pour objectif d'établir une feuille de route qui, sur la base des dispositions de la Constitution, permette de trouver un consensus pour sortir de l'impasse concernant le processus électoral à venir.

À cet égard, nous regrettons que l'escalade des tensions politiques ait dégénéré dans les dernières semaines en manifestations violentes de membres de l'opposition qui tentent de boycotter l'initiative de dialogue national. À cet égard, nous exhortons tous les acteurs politiques congolais à s'abstenir de tout acte de nature à promouvoir la violence. Nous considérons, à ce propos, qu'un dialogue constant, ouvert à tous et constructif est le seul moyen de remédier à l'enlisement du processus électoral.

Le Conseil de sécurité doit envoyer un message de soutien à la mission de facilitation du dialogue national entreprise par le Facilitateur de l'Union africaine, l'ancien Premier Ministre togolais, M. Edem Kodjo, qui bénéficie du concours du Groupe d'appui au Facilitateur de l'Union africaine, composé de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de la Communauté de développement de l'Afrique australe, de l'Union européenne, de l'Organisation internationale de la Francophonie et de l'ONU.

Nous estimons que le processus de facilitation du dialogue politique est essentiel au maintien et à la consolidation de la gouvernance et de la stabilité en République démocratique du Congo. Il doit être soutenu par la communauté internationale, dans le respect de la souveraineté et de l'indépendance politique du pays. À cet égard, nous saluons le fait que la MONUSCO continue de fournir un appui technique et logistique à la Commission électorale nationale indépendante dans le cadre du processus de révision des listes électorales et en vue d'encourager une augmentation des contributions financières au fonds d'administration pour le Projet d'appui au cycle électoral en République démocratique du Congo géré par le Programme des Nations Unies pour le développement.

Nous réitérons notre préoccupation face à la violence provoquée par des groupes paramilitaires, tant congolais qu'étrangers, opérant en République démocratique du Congo, qui aggrave encore la situation humanitaire dans la zone orientale du pays. Ces actes ont provoqué une augmentation du nombre des personnes déplacées, des affrontements entre communautés et de l'insécurité.

Nous apprécions à sa juste valeur le rôle que joue la MONUSCO à l'appui de la mise en œuvre du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi qu'au rapatriement, à la réinstallation et à la réinsertion des ex-combattants. À cet égard, les mesures appliquées au cours de la décennie écoulée par le Gouvernement congolais ainsi que le financement plus important des programmes nationaux d'assistance sociale destinés aux ex-combattants dans le cadre de leur réinsertion sociale jouent un rôle fondamental en faveur du désarmement, de la protection des civils et du respect des droits de l'homme.

Enfin, nous sommes convaincus que la consolidation de la présence et de l'autorité de l'État congolais, conjuguée au renforcement de la confiance dans le cadre du dialogue stratégique avec la MONUSCO demeure un élément essentiel pour venir à bout de la violence armée en République démocratique du Congo. Dans le cadre de ce processus, il convient de garantir la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de ce pays, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Gata Mavita wa Lufuta (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, de prime abord, je tiens à saluer l'accession de votre pays, la Fédération de Russie, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'octobre 2016 et à vous exprimer toute l'estime de ma délégation pour la grande compétence dont vous faites montre dans la

direction des délibérations du Conseil depuis le début de ce mois. Permettez que je puisse également saisir cette opportunité pour témoigner ma satisfaction à votre prédécesseur, S. E. M. Gerard van Bohemen, Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande, pour la manière dont il a présidé les travaux du Conseil au cours du mois passé. Je voudrais enfin rendre une fois de plus un hommage appuyé à S. E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui a consenti énormément d'efforts et de sacrifices, au cours de son mandat, pour ramener la paix et la sécurité en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région des Grands Lacs africains.

Ma délégation a suivi avec beaucoup d'attention le rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (S/2016/466) et le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2016/833), présentés successivement par S. E. M. Amr Abdellatif Aboulatta, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, et M. Maman Sambo Sidikou, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo.

Tout en saluant les acquis relevés dans les deux rapports, je voudrais revenir sur certains points qui nécessitent quelques éclaircissements de notre part. Il s'agit principalement de points relatifs aux événements survenus les 19 et 20 septembre 2016 à Kinshasa, du processus électoral et du dialogue politique national en cours, et, de manière sommaire, de la situation sécuritaire dans la partie est de mon pays.

Comme le Conseil l'a suivi, une frange de l'opposition ne participant pas au dialogue politique national en cours dans mon pays a décidé d'organiser à Kinshasa, le 19 septembre 2016, une marche pacifique pour réclamer la tenue des élections et déposer une pétition à ce sujet au siège de la Commission électorale nationale indépendante. Après avoir demandé l'autorisation et s'être convenu, conformément à la loi sur les réunions et les manifestations publiques en République démocratique du Congo, de l'itinéraire à suivre et de l'heure du début de la marche avec le Gouverneur de la ville de Kinshasa, celui-ci a autorisé son organisation.

Alors que la marche était censée, selon les organisateurs, débuter à midi, il a été observé que, dès les petites heures de la matinée et la veille dans certains quartiers de la ville, des barricades étaient érigées et des pneus brûlés sur certaines artères ne devant pas normalement faire partie de l'itinéraire que devait emprunter la marche. De plus, des appels au saccage et au pillage des maisons des acteurs politiques de la majorité et de ceux de l'opposition participant au dialogue étaient lancés sur les réseaux sociaux par les sympathisants des organisateurs de la marche.

Les efforts des autorités de la ville, cherchant à joindre les organisateurs pour leur demander d'intervenir en vue de calmer les manifestants, vont se révéler vains. C'est dans ces conditions que la situation va dégénérer et la marche se transformer en une véritable insurrection. Les manifestants armés de pierres vont s'attaquer à la police. Ils vont s'en prendre à une fille de 12 ans en uniforme allant à l'école. Ils vont la tuer après l'avoir violée. Ils vont brûler vif un policier en faction devant le siège d'un parti politique après lui avoir arraché l'arme et vont en tuer trois autres intervenant au cours des événements pour rétablir l'ordre.

Les manifestants vont ensuite se livrer au pillage de biens privés et publics, à la destruction méchante d'écoles et de stations-services, et à l'incendie des sièges des partis politiques de la majorité et de l'opposition participant au dialogue, de commissariats de police et du tribunal de grande instance de Matete. Les violences se poursuivront le 20 septembre avec la destruction et l'incendie d'autres biens, parmi lesquels les sièges des partis de l'opposition ne participant pas au dialogue.

La situation sera finalement maîtrisée grâce aux efforts de la police, qui réussira à disperser les manifestants en se servant de gaz lacrymogène et non en tirant des balles réelles, comme l'affirme le rapport du Secrétaire général. Ces événements ont fait dans l'ensemble 32 morts, dont quatre policiers. Plus d'une centaine de personnes ayant causé des actes criminels pendant ces manifestations ont été mises aux arrêts. Jugée en flagrance, une centaine a été condamnée à des peines allant de 45 jours à 25 ans de prison, et une trentaine a été acquittée.

Concernant le dialogue politique national, il me semble important de réaffirmer devant le Conseil que celui-ci a été convoqué par le Président de la République pour permettre à toutes les forces vives du pays – acteurs politiques de tous bords et de la société civile, autorités religieuses et coutumières – de convenir des voies et moyens susceptibles de surmonter les écueils qui jalonnent la voie vers des élections apaisées et d'instaurer un consensus sur le processus en cours.

Dans cette perspective, le souhait de mon gouvernement est celui de voir tous ces acteurs participer au dialogue. Malheureusement, une frange de l'opposition, réunie au sein de ce qu'on appelle le Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement, boycotte le dialogue, pourtant soutenu à une certaine époque par certains des partis politiques qui le composent.

Pour sa part, mon gouvernement a répondu favorablement à une série d'exigences formulées par l'ensemble de l'opposition dans le but de décrisper le climat politique et de favoriser une grande inclusivité de ce dialogue. Ces exigences ont porté principalement sur la désignation d'un Facilitateur international et d'un groupe de soutien international au Facilitateur, ainsi que sur la libération des prisonniers dits politiques et la réouverture des médias appartenant à l'opposition. Se joignant aux efforts fournis par le Gouvernement, le Facilitateur s'est également, de son côté, dépensé en prenant contact avec toutes les forces vives du pays, à l'intérieur comme à l'extérieur, pour obtenir cette inclusivité.

La frange de l'opposition refusant le dialogue, allant d'exigences en exigences et voulant sans doute retarder de plus belle le processus, est allée jusqu'à récuser le Facilitateur en exigeant de l'Union africaine qu'elle en désigne un autre. Fort de l'appui du groupe de soutien international, composé de l'Envoyé spécial et du Représentant spécial du Secrétaire général, et de représentants de l'Union européenne, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de l'Organisation internationale de la Francophonie et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Facilitateur a fait démarrer les travaux du dialogue le 1er septembre. En dépit du fait que le dialogue n'est pas encore terminé, il faut manifestement être de mauvaise foi pour ne pas reconnaître les résultats largement positifs enregistrés jusqu'ici. En effet, les participants au dialogue se sont accordés sur plusieurs points dont, notamment le fichier électoral. Après avoir examiné les rapports du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, de l'Organisation internationale de la Francophonie et de la Commission électorale nationale indépendante, les participants ont convenu de refaire complètement le fichier en vue de garantir la tenue d'élections crédibles et d'éviter la contestation des résultats. Cette mise à jour du fichier prendra 16 mois et s'étendra jusqu'en juillet 2017. Entretemps, les opérations d'enrôlement ont déjà commencé à partir de Gbadolite, dans la province du Nord-Ubangi.

Concernant l'ordre des élections, les participants au dialogue ont convenu de coupler l'élection présidentielle et les élections législatives nationales et provinciales de manière à les organiser à la même date, tandis que les élections municipales et locales pourront se dérouler après. Pour ce qui est de la transition, ils ont convenu, conformément aux prescrits de l'article 70 de la Constitution, que le chef de l'État actuel resterait en fonction jusqu'à l'installation de son successeur et qu'un Gouvernement de large union nationale, composée des représentants de la majorité, de l'opposition politique et de la société civile, serait mis en place en vue de permettre une gestion collégiale et transparente de la transition. Ils ont convenu aussi qu'aucun des membres de ce gouvernement ne pourrait se présenter comme candidat à l'élection présidentielle.

Pour ce qui est du calendrier électoral, un projet de calendrier électoral a été proposé par la Commission électorale nationale indépendante – le Représentant spécial du Secrétaire général vient d'en parler. Les participants vont en discuter pour se mettre d'accord sur la date de l'élection présidentielle couplée avec les élections législatives nationales et provinciales.

Pour ce qui est de l'accord politique, les parties ont convenu, à l'issue du dialogue, de signer un accord politique qui reprendra tous les points sur lesquels ils se seront accordés avec les dates des scrutins.

Certains pays reprochent au Gouvernement de mon pays la non-convocation du corps électoral le 19 septembre passé et exigent encore, en plus de l'élargissement du dialogue politique, d'autres mesures de confiance comme la libération d'autres prisonniers politiques ou la présence de certaines personnalités jugées par eux importantes.

Ma délégation se permet de rappeler au Conseil que le dialogue concerne avant tout les Congolais qui, sous la facilitation internationale, débattent, dans l'intérêt supérieur de leur pays, des questions inscrites à son ordre du jour et sur lesquelles ils se sont préalablement mis d'accord, pour permettre au processus électoral, comme nous l'avons toujours souligné, de se dérouler dans un climat apaisé. Les partenaires de la République démocratique du Congo, désireux de contribuer à la recherche de solutions à la situation que connaît mon pays, sont appelés à le faire dans la considération et le respect que nous nous devons mutuellement. Le Conseil conviendra avec moi que si, dans ce contexte, des conseils ou des suggestions sont les bienvenus, ce sont, en revanche, les invectives et les injonctions intempestives,

considérées comme des vérités immuables, qui sont à l'origine de l'intransigeance d'une partie de l'opposition qui n'accepte pas le dialogue.

Pour revenir à la non-convocation du corps électoral, le Conseil se souviendra des explications qui lui ont été maintes fois fournies ici par le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de mon pays, ainsi que par moi-même, au sujet des deux rejets par l'opposition, par deux fois, du calendrier électoral partiel, pour le premier rejet, et global, pour le deuxième. Le Conseil se souviendra également du fichier électoral non mis à jour après les élections de 2006 et de la nécessité, après l'audit de l'Organisation internationale de la Francophonie, du Groupe d'experts et de la Commission électorale nationale indépendante, de l'actualiser pour y inclure les nouveaux majeurs et les Congolais de l'étranger. La Commission électorale nationale indépendante ne pouvait donc pas convoquer un corps électoral, qui logiquement n'existe pas encore.

Enfin, s'agissant de l'élargissement du dialogue, je me dois encore une fois de rappeler que celui-ci est voulu inclusif, conformément au décret du chef de l'État. C'est dans cet objectif, comme nous l'avons déjà dit, que le Gouvernement a répondu favorablement aux différentes exigences de l'opposition. C'est également dans cet objectif que le Facilitateur a ratissé large pour convaincre tous les acteurs politiques du pays, toutes tendances confondues, et les amener au dialogue. Ceux des acteurs politiques de l'opposition, absents aujourd'hui au dialogue, ont choisi librement de ne pas y participer. Ce n'est pas le Facilitateur qui les a exclus, et encore moins mon gouvernement qui, dès le démarrage du dialogue, avait saisi le Conseil par sa lettre à vous adressée en septembre par le canal de notre mission permanente, pour solliciter son appui.

Pour ce qui est d'autres mesures de confiance, le Gouvernement de mon pays a suffisamment sa bonne foi en prenant de mesures appropriées, comme je l'ai déjà dit, pour décrisper la situation. S'il y a des acteurs politiques qui sont poursuivis en justice pour d'autres raisons que des raisons politiques, l'état de droit veut que tous les citoyens du pays puissent jouir de l'égalité des droits devant la loi. Il est donc mal seyant que le Gouvernement intervienne en faveur des uns ou des autres dans des affaires privées opposant des individus entre eux.

Comme vous l'avez aussi suivi, et le représentant du Secrétaire général vient de le dire, pour réagir au dialogue qui se tient avec le soutien de la communauté internationale, cette frange de l'opposition a tenu son conclave au cours duquel elle a adopté des positions qui violent la Constitution du pays. Les menaces de cette opposition, qui promet le chaos et appelle à la révolte et aux violences, méritent d'être condamnées sans détour. C'est pour vous prévenir de cette situation que nous avons appelé votre attention, le 23 juin dernier (voir S/PV.7724), lorsque nous affirmions devant vous dans cette salle que le Conseil est l'organe des Nations Unies chargé de la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Il a la lourde responsabilité d'œuvrer pour la paix et de prévenir la survenue de tout conflit. Aussi, tout discours émanant de cet organe et ne favorisant pas un climat de confiance ou allant dans le sens d'exacerber les tensions peut produire des conséquences graves sur le terrain au niveau des États Membres.

Comme nous l'affirmions hier, les tensions que nous observons dans mon pays aujourd'hui tirent en partie leur origine de la résolution 2277 (2016) dont les dispositions sont diversement interprétées. Compte tenu de l'évolution de la situation dans mon pays, celui-ci attend de la communauté internationale en général, et du conseil de sécurité en particulier, comme viennent de le dire les représentants de l'Uruguay et du Venezuela, le soutien continue au Facilitateur et à l'accord politique qui sanctionnera l'issue du dialogue.

Nous saluons la reprise de la coopération entre les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Notre souhait est de voir cette coopération produire rapidement des résultats pour permettre aux populations de l'est de notre pays de vivre en paix et de vaquer librement à leurs occupations. Voilà pourquoi mon gouvernement considère comme prioritaire la mission commune assignée aux FARDC et à la MONUSCO, celle de neutraliser tous les groupes armés d'ici à décembre.

Le rapport du Secrétaire général (S/2016/833) fait également état de la présence sur le territoire congolais de plusieurs centaines d'éléments armés et d'un certain nombre de civils provenant du Soudan du Sud. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays a échangé lors de son séjour à New York avec le responsable du Département des opérations de maintien de la paix au sujet de cette question. Ma délégation s'en tient aux déclarations faites à cette occasion par le chef de la diplomatie congolaise. Les Nations Unies savent exactement dans quelles conditions ces personnes sont

arrivées chez nous. La République démocratique du Congo n'entend plus vivre la situation qu'elle a connue avec les FDLR. Nous pensons donc que les Nations Unies prendront toutes les dispositions pour amener ces ressortissants sud-soudanais ailleurs le moment venu.

Nous ne le dirons jamais assez, les populations de l'est de la République démocratique du Congo ne connaissent pas la paix et vivent depuis plusieurs années sous l'emprise des groupes armés, étrangers comme nationaux. Le désastre humanitaire consécutif à cette situation devrait nous interpeler et nous pousser à rechercher des solutions urgentes afin de permettre aux peuples de la région des Grands Lacs de vivre heureux et en paix chez eux pour jouir de l'objectif 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

C'est dans ce contexte que mon pays remercie les Gouvernements néerlandais, norvégien et britannique pour le financement du Fonds pour la consolidation de la paix qui permet d'appliquer les plans et les stratégies en vue de la stabilisation des provinces en République démocratique du Congo.

Je ne saurais terminer mon propos sans exprimer les remerciements de mon gouvernement aux Nations Unies, et plus particulièrement au Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, M. Maman Sambo Sidikou, pour leur engagement et leur dévouement à la cause de mon pays et de la région des Grands Lacs. À vous tous, membres du Conseil de sécurité, je réitère toute la reconnaissance et la gratitude de mon pays.

Le Président (*parle en russe*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 5.